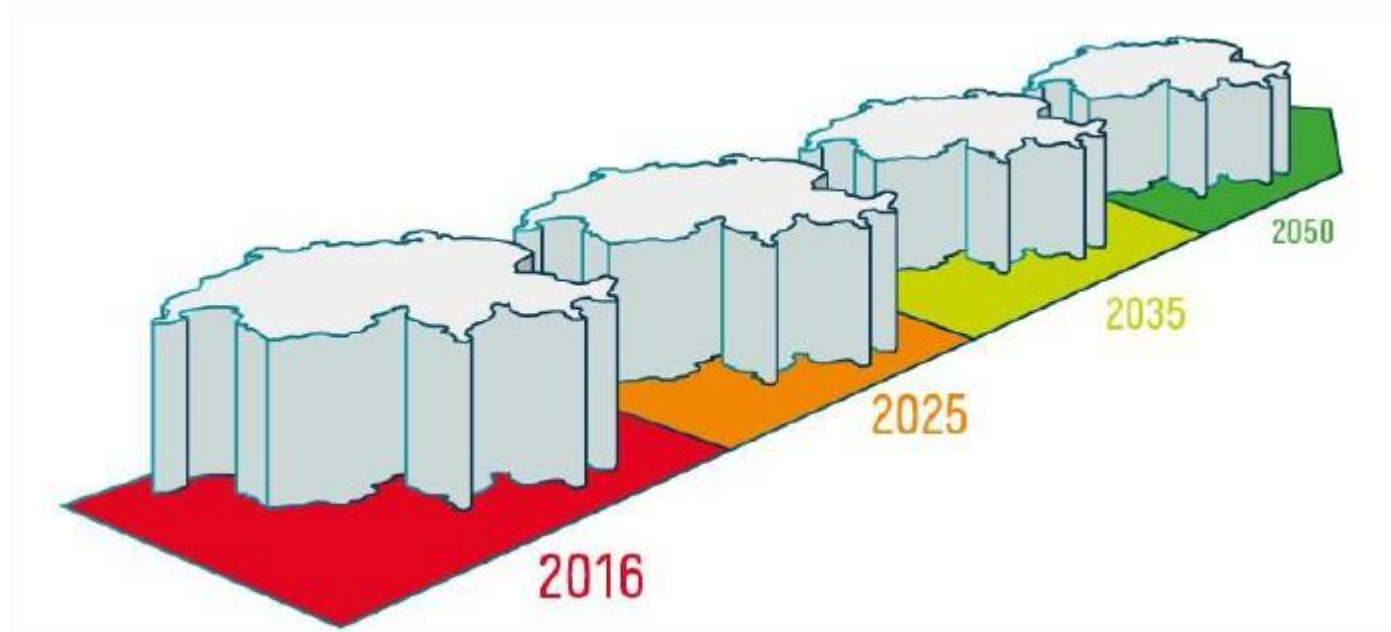


Mesures politiques pour la géothermie



Source OCEN - DALE

Enjeux

- Enjeux climatiques et environnementaux : disposer de ressources énergétiques dont l'exploitation ne cause pas de dommages ni de risques majeurs pour l'environnement (COP 21, économie circulaire, ...)
- Enjeux géopolitiques : augmenter l'indépendance énergétique
- Enjeux économiques : être énergétiquement compétitif à l'échelon international et favoriser la création de richesse locale

Stratégie énergétique (message du Conseil fédéral 4 septembre 2013)

→ Réduire la consommation énergétique

→ Développer les sources d'énergie renouvelables et locales

→ géothermie = ressource énergétique renouvelable locale, prometteuse en terme de production de chaleur, de froid et de stockage. La géothermie peut aussi produire de l'électricité. Le développement de la géothermie répond aux enjeux climatiques et environnementaux, géopolitiques et économiques auxquels nous sommes confrontés

En matière de géothermie, les actions politiques doivent permettre

La réalisation de projets utilisant des technologies connues (géothermie de moyenne prof.)

- Une amélioration de la connaissance du sous-sol, un cadre institutionnel adapté (bases légales, procédures, systèmes d'accompagnement), une planification énergétique territoriale qui intègre la géothermie, un marché existant (bureaux de géologues, énergéticiens, chauffagistes, urbanistes), etc

Une optimisation graduelle des installations grâce aux technologies nouvelles (couplage thermo-électriques, réseaux intelligents)

- Des retours d'expériences partagés, une meilleure gestion des interfaces (smart cities), le soutien aux projets phares, développement de solutions de stockage, etc

Le développement de technologies émergentes et de nouvelle génération

- Un soutien aux projets pilotes (démonstrateurs) et à la recherche, l'accompagnement de start-ups, des collaborations internationales, etc

Mécanismes de soutien

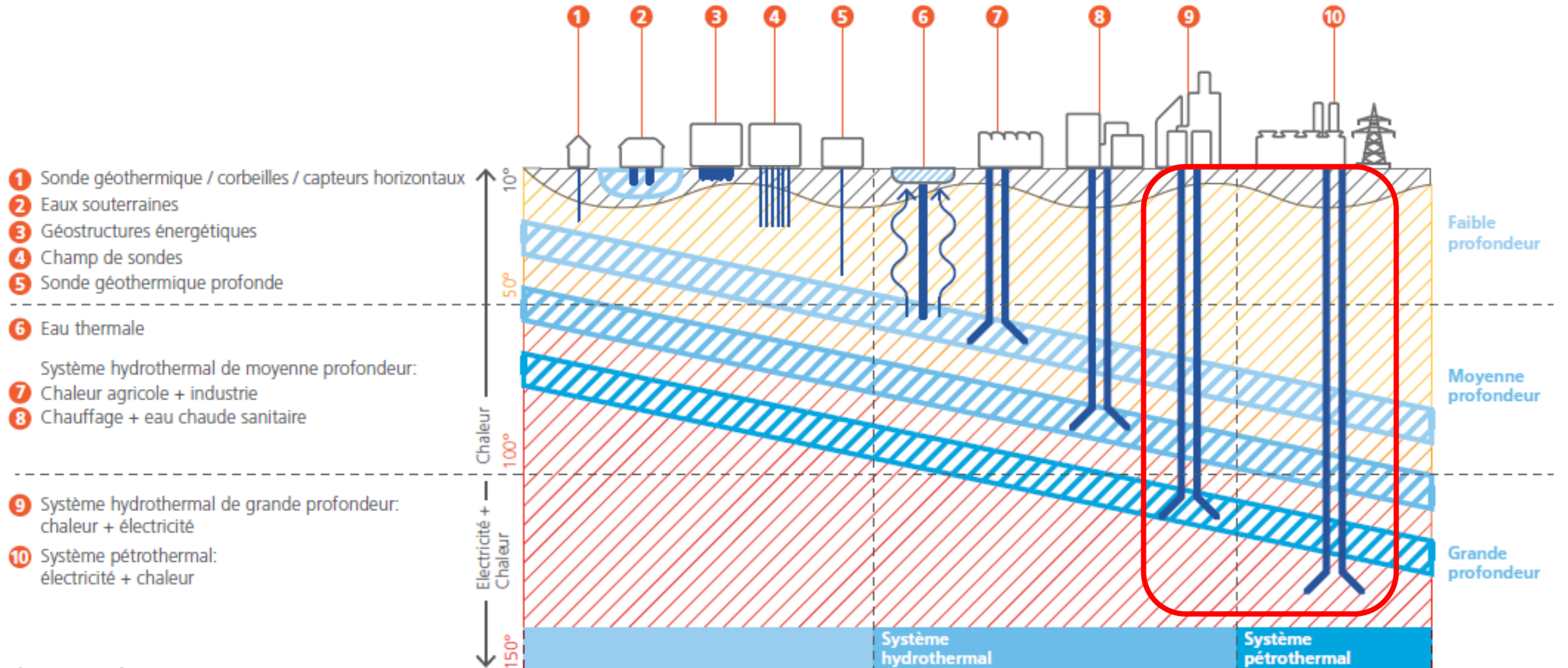
Aujourd'hui	Dans SE 2050
Garantie de risques pour forages (< 50%) (art. 35 loi sur l'énergie)	Garantie de risques pour forages (< 60%), intégrant les études préalables (notamment géophysique)
	Subvention à l'exploration (< 60%), intégrant les études préalables
Rétribution à prix coûtant de l'électricité géothermique (40 ct / kW/h)	Idem
	Afin de soutenir l'utilisation directe de la chaleur géothermique, 30 mio /an issus de la taxe sur le CO2 seront disponibles (art. 34 al. 1bis loi sur le CO2)

Modes de financement (mesure SE 2050)

Electricité	Chaleur
Prélèvement de maximum 0,1 ct / kWh électrique vendu (sur 2,3 ct / kWh au total) (art. 38 al.1 loi sur l'énergie)	Max. 30 mio / an, sur la base de la rétrocession financière de la taxe sur le CO2 (sur max. 450 mio)

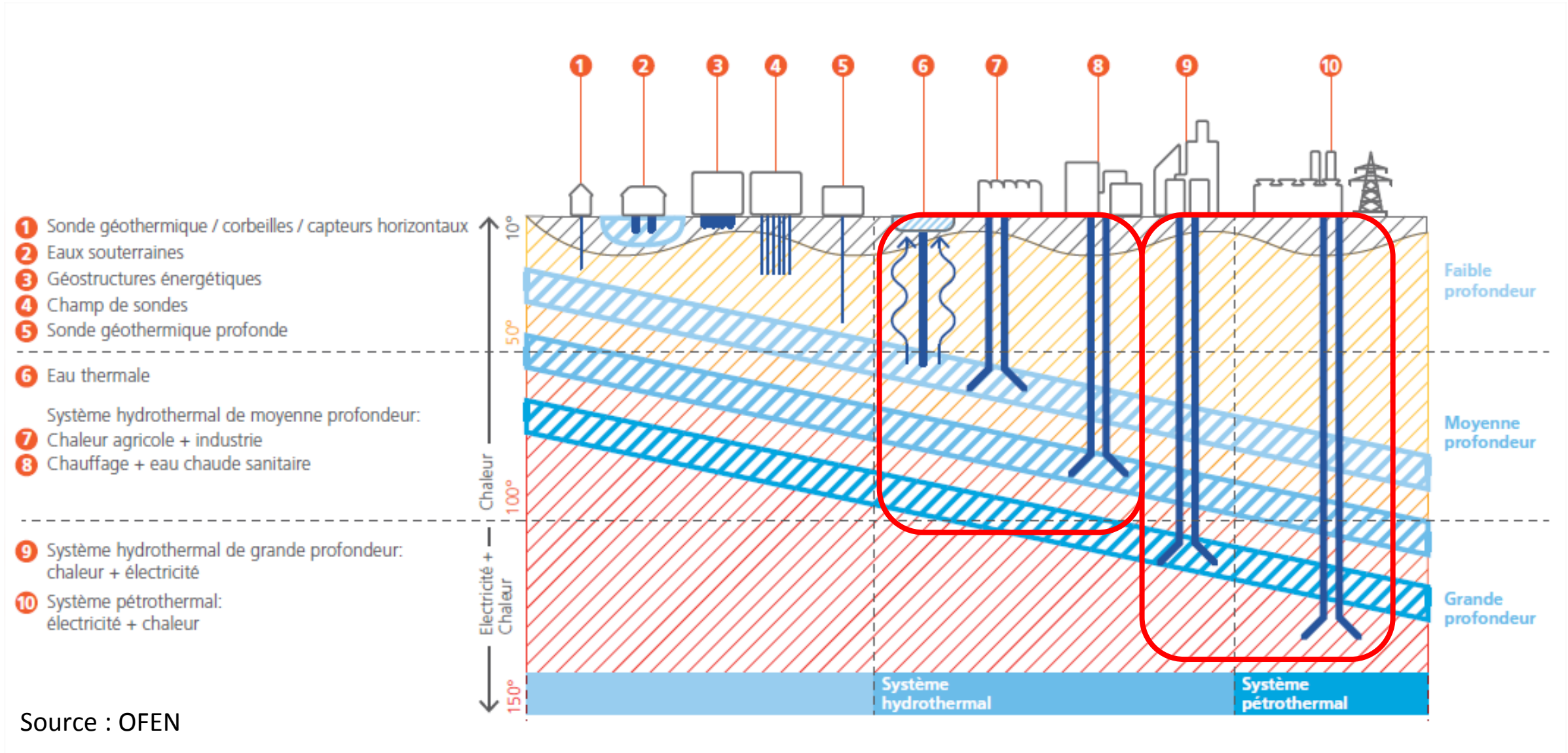
Quelles géothermies sont soutenues ?

Avant SE 2050



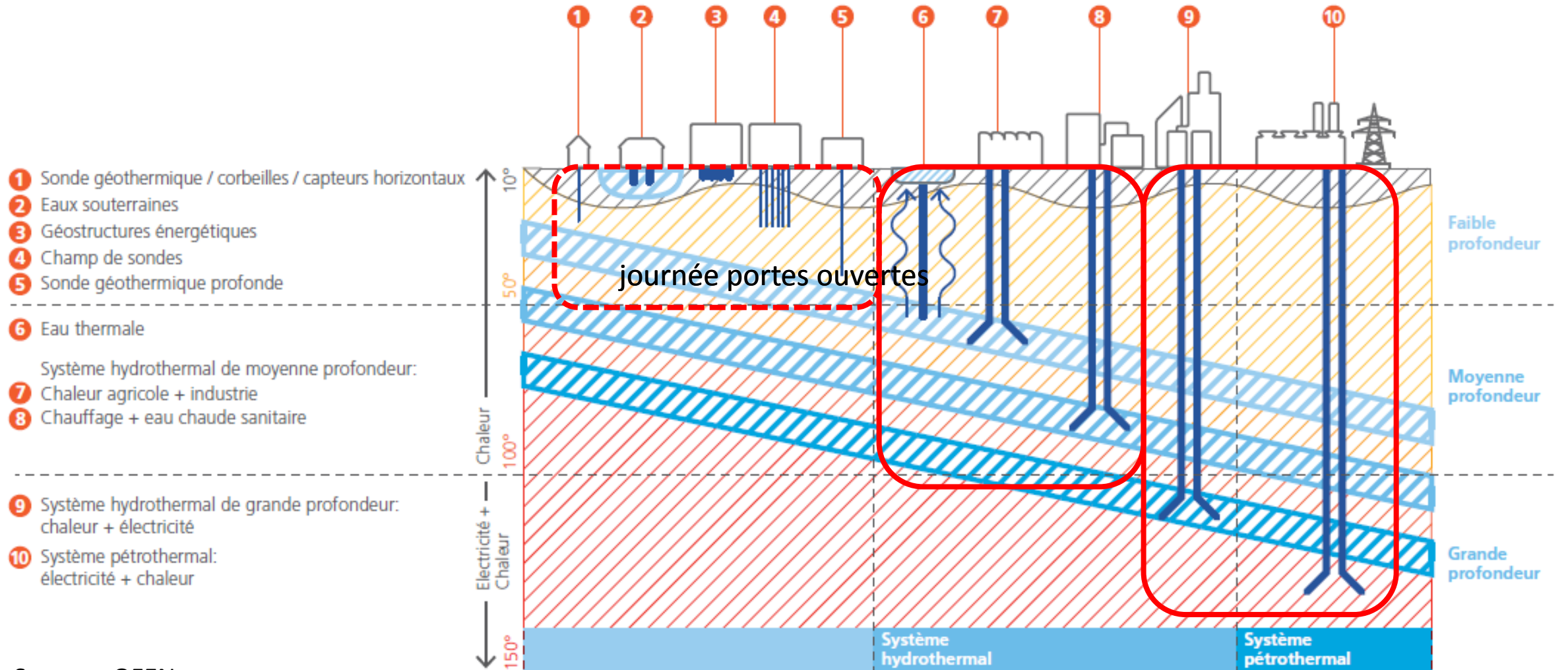
Quelles géothermies sont soutenues ?

Après SE 2050



Quelles géothermies sont soutenues ?

Après SE 2050 + mesures cantonales



Source : OFEN

Le développement de toutes les solutions géothermiques sont importantes

